

Location de la SALLE



Salle de La Clairière de Chaux - Tarifs 2025

Hôtel La Clairière de Chaux : <http://perso.orange.fr/clairieredechaux>

Règlement 25% à l'inscription

Paiement par chèque.

La salle peut être louée avec sa cuisine aménagée

Particuliers, associations à but lucratif / jour	120 €
Week-end sans cuisine ni vaisselle	220 €
Préparation de la salle la veille	32 €
Forfait cuisine et vaisselle	45 €
Nettoyage de la salle	85 €
Nettoyage de la cuisine	85 €
Si salle non libérée au delà de 10h30	+ 1 jour complet

Une caution sera demandée aux utilisateurs pour l'utilisation de la salle et/ou de la cuisine

Cautions

pour la location de la salle et la cuisine 500 €

pour tout le bâtiment 1 000 €

Contact

tel : 03 84 80 02 06

courriel : clairieredechaux@wanadoo.fr

La Convention suivante d'utilisation de l'établissement communal « La Clairière de Chaux » doit être signée à la réservation :

Établissement communal « La Clairière de Chaux »
2, rue du Chalet
39380 LA VIEILLE LOYE
Tel/Fax: 03-84-80-02-06
E-mail : clairieredechaux@wanadoo.fr

Convention d'utilisation de l'établissement communal « La Clairière de Chaux ».

Entre la commune de La VIEILLE LOYE, représentée par le Maire, Monsieur Alain BIGUEUR,
d'une part,

Et M. _____ domicilié(e)

d'autre part,

il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

Conditions d'utilisation :

Engagement du propriétaire et de l'utilisateur :

Horaires d'utilisation :

* **chambres** : à partir de 10h30 le jour du séjour.

Les chambres devront être libérées pour 10h30 le dernier jour.

* **Salle** : libérée pour 11h00.

Dépassement des horaires d'utilisation :

En cas de dépassement des horaires, la commune facturera selon le tarif en vigueur :

* **Salle libérée après 11h00** : une journée complète facturée.

* **Chambres libérées après 10h30** : une nuit complète facturée par chambre non libérée.

* **Caravanes, camping-cars, tentes** : une somme (selon les tarifs) sera facturée par emplacement.

Option location pour la préparation de la salle : elle s'effectue la veille selon le tarif en vigueur. En aucun cas la salle ou la cuisine ne doivent être occupées la veille sous peine de facturation.

Respect des locaux, du mobilier, de l'électroménager, des espaces verts, des fleurs, des cours, des parkings, des terrasses... :

* **Chambres, salles, cuisine, toilettes...** : l'utilisateur s'engage à rendre les locaux et les extérieurs propres. S'il est constaté que l'entretien a été mal fait, le/la gestionnaire facturera selon les tarifs en vigueur.

* **Poubelles** : afin de procéder à un tri correct, suivre les instructions qui seront indiquées par le/la gestionnaire. En cas de non respect du tri, le/la gestionnaire, soit facturera la somme de 50 € ou l'utilisateur évacuera ses poubelles. Une benne à verre est à votre disposition à l'alambic, au bas de la rue du chalet.

* **Place pour personne à mobilité réduite** : elle est située devant la salle et réservée exclusivement aux personnes en possession d'une carte de stationnement. Pas de stationnement devant la salle même pour décharger les véhicules.

* **Cigarettes** : Conformément à la loi, il est interdit de fumer dans l'ensemble du bâtiment.

* **ATTENTION :**

* **Alarme incendie** : l'établissement est équipé en totalité d'une détection d'alarme incendie. A noter qu'une source de chaleur ou de vapeur peut également déclencher l'alarme ; ne pas utiliser d'appareils (grille-pain, appareil à raclette, etc.). En cas d'alerte déclenchée volontairement ou par non respect des consignes, le/la gestionnaire facturera la somme de 100 €.

* **En cas de déclenchement de l'alarme incendie, l'évacuation des pièces attenantes au couloir du RDC doit s'effectuer via la salle 3 donnant sur l'extérieur côté route, notifiée « sortie de secours ».**

* **Disjoncteur limiteur de décibels** : afin de respecter le voisinage, l'établissement est équipé d'un disjoncteur limiteur de décibels. En cas de déclenchement du disjoncteur, le/la gestionnaire facturera la somme de 100 €.

* **Salle : capacité de la salle 90 personnes maximum.**

- * **Wifi partie hôtel** : un accès Wifi est à votre disposition, demander le code à l'accueil.
- * **Couverture téléphonie mobile** : les opérateurs Orange, Free, SFR et Bouygues Télécom couvrent la commune.
- * **Climatisation salle de réception** : demander le mode d'emploi à l'accueil.
- * **Matériel électroménager** : demander le mode d'emploi à l'accueil.
- * **Animaux** : accès interdit dans les lits.
- * **Il est interdit d'étendre du linge sur le bord des fenêtres et des barrières.** Demander à le/la gestionnaire l'accès à l'étendoir.
- * **En cas de besoin, un défibrillateur est à disposition à l'extérieur. Voir le/la gestionnaire pour son emplacement et pour son utilisation.**

État des lieux et inventaire :

Salle, cuisine, chambres... : un état des lieux sera réalisé avec le/la gestionnaire avant et après chaque période d'utilisation.

- * Une fiche d'inventaire complet sera remise après signature à l'utilisateur.
- * Le mobilier de la salle doit rester impérativement à l'intérieur (tables, chaises...). Des tables et des chaises pour l'extérieur sont disponibles sur la terrasse du 1^{er} étage.
- * Dégâts causés par l'utilisateur : les réparations seront facturées par le/la gestionnaire au locataire après constat de ce dernier, ou à défaut, la caution sera retenue.
- * Concernant la décoration de la salle, elle doit se faire sans soulever les plaques du plafond. Seule la pâte à fixer de couleur blanche est acceptée.

Respect du voisinage et des locataires :

- * **Salle** : l'utilisateur s'engage à respecter le voisinage. Il est demandé de baisser la musique à partir de 23h00.
- * **Salle et chambres** : l'utilisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de les respecter.
- * **Parking** : il est situé derrière l'établissement. Aucun véhicule ne sera stationné le long des routes communales. Il est demandé aux utilisateurs de respecter le voisinage.
En cas de besoin, un autre parking est situé vers le bâtiment mairie/école.

Protocole de réservation :

M. _____ doit confirmer par courrier ou directement à l'accueil sa réservation.

Pour la réservation de chambre(s), de la salle... 25 % de la prestation proposée sera demandée et encaissée après signature de cette convention.

La totalité de la prestation sera réglée à la remise des clefs.

En cas d'annulation de la location, cette somme **ne sera pas remboursée.**

Pour la réservation de l'hôtel complet, un acompte (voir Tarifs) sera demandé et encaissé après signature de cette convention.

En cas d'annulation de la location, cette somme **ne sera pas remboursée.**

Une attestation d'assurance avec responsabilité civile sera demandée lors de la signature de cette convention.

Cette convention sera signée lors de la réservation.

Une caution de 1 000 € est demandée lors de la remise des clefs pour la location de la salle ou du bâtiment complet. Elle sera restituée après l'état des lieux de sortie.

(*) Tarifs de La Clairière de Chaux applicables au 1^{er} janvier 2025 :

Hôtel :

Location	Tarifs 2025	
Chambre + douche	1 pers : 48 €	2 pers : 56 €
Chambre + lavabo	1 pers : 37 €	2 pers : 47 €
Chambres avec lits superposées	30 € / pers / nuitée	
Petit déjeuner	10,50 € / personne	
Hôtel complet : 2 jours de location salle + cuisine et 1 nuit (11 chambres)	720 € acompte de 370 € à la réservation	
Hôtel complet au-delà de 2 jours	260 €/jour supplémentaires	
Taxe de séjour	0,33 € / pers / nuitée	
Accueil de groupes Ensemble du bâtiment : gestion libre	420 € / jour	
Animaux dans chambre	7,50 € / animal / nuitée	
Salle cuisine / personne / jour	9 € / pers / jour	
Chevaux au pré / animal / jour	7,50 € / animal / jour	
Caravane / tente	26 € / jour	
Repas servi par la commune	17,50 € / personne	

Salle :

Particuliers, associations à but lucratif/jour	120 €
Week-end sans vaisselle	220 €
Préparation de la salle la veille	32 €
Forfait vaisselle	45 €
Nettoyage salle	85 €
Nettoyage cuisine	85 €
Si salle non libérée au-delà de 10h30	+ 1 journée complète

(*) Selon tarifs en vigueur applicables au 1^{er} janvier 2025.

Fait à LA VIEILLE-LOYE, le

Le Client,
M.

Le ou la gestionnaire,

« Lu et approuvé » (mention manuscrite)